



Arboriste Élagueur

Formation continue

- > La formation vise l'obtention du CS Arboriste Elagueur (niveau 4 RNCP31620) **et du CQP Cordiste (en option)**
- > Préparation à une insertion rapide dans le monde professionnel en tant qu'arboriste élagueur

Métiers visés

Arboriste, grimpeur élagueur...

Contenu de la formation

- ☑ Définir une stratégie d'intervention
- ☑ Mettre en oeuvre des techniques d'accès et de déplacement au poste de travail
- ☑ Réaliser des interventions techniques sur les arbres

Moyens et modalités pédagogiques

☑ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- CDR
- Atelier
- Matériels de chantier
- Une cédraie et un arboretum
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle
- Un formateur technique pour 5 à 6 apprenants selon la nature des travaux pratiques réalisés

☑ Modalités pédagogiques

- Possibilité d'individualisation des parcours
- Alternance théorie/pratique
- Intervenants professionnels
- Echanges de pratiques
- Retour d'expériences
- Mise en situation professionnelle
- Chantier-école

Dates :
Du 02/09/24 au
14/04/25

Durée :
1110 h dont 603 h en
centre et 507 h en
entreprise
Option cordiste : 154h

Bilan intermédiaire :
A déterminer

Bilan final :
A déterminer

Financement :
La formation
bénéficie du soutien
du fonds de
formation FAFSEA
- OCAPIAT qui
sollicite des fonds
FPSP aux niveaux
national et européen.
10 à 14 stagiaires
attendus.

Autres possibilités de
financement : CPF,
CPF de transition
professionnelle,
contrat de professio-
nalisation ou
d'apprentissage

La réussite se cultive ici.



Réunion d'information

Accueil, présentation du CFPPA, de la formation et visite du site.

26/03/2024	16/04/2024
28/05/2024	25/06/2024
de 13h30 à 16h au CFPPA Le Fresne à Angers ou sur RDV	

Inscription obligatoire auprès du CFPPA.

Modalités pratiques et inscription

S'inscrire auprès du centre : remplir un dossier de préinscription et participer à une journée de validation de projet

En cas d'admission, l'inscription n'est définitive qu'après signature du contrat de professionnalisation avec une entreprise du secteur, dans la limite des places disponibles.

Liste des documents à joindre : pièce d'identité, CV, lettre de motivation, photocopie des diplômes ou titre acquis et certificats de travail.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués par la mise en situation professionnelle d'évaluation (SPE) permettant de valider les unités capitalisables (UC) du référentiel.



Coordinateur : Boris DEBOURG - T. +33 (0)2 41 68 60 03
boris.debourg@educagri.fr

Assistante formation : Aurélie YVINEC - T. +33 (0)2 41 68 60 03
aurelie.yvynec@educagri.fr



Public concerné - Pré-requis

- Avoir une qualification ou une expérience professionnelle en paysage, espaces verts ou domaine forestier : justifier d'un diplôme de niveau 4 minimum ou d'une pratique professionnelle de 12 mois en espaces verts en tant qu'ouvrier qualifié
- Disposer des aptitudes physiques nécessaires à l'exercice du métier
- Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, transport...)

Cas de dérogation : avoir suivi une formation complète de niveau 4 en espaces verts mais diplôme non acquis, être titulaire d'un diplôme de même niveau mais sans rapport avec la spécialité, justifier de 3 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus.

Conditions d'accès

- Être demandeur d'emploi, majeur, ou salarié en reconversion
- Satisfaire aux tests de positionnement (grimpe et déplacement dans l'arbre, tests sportifs, test de connaissance de l'arbre) et à l'entretien de motivation organisés par le centre

→ lefresne-angers-segre.fr